

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2013-2014
en MW

	2013 - 2014
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	37 510
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 617
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>9,6%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	3 685
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	3 752
▪ Transcanada Energy	0
▪ HQ Production - Base et cyclable	750
▪ Contrats de biomasse	181
▪ Contrats d'éolien	766
▪ Contrats de petites hydrauliques	48
▪ Option d'électricité interruptible	1 307
▪ Autre approvisionnement de long terme	150
▪ Abaissement de tension	250
▪ Contrats de puissance de court terme	300
<hr/>	
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	0

Note (1) : Prévission des besoins de novembre 2013.